

## La coopération (en temps) de crises ?

La coopération internationale contemporaine poursuit la vision d'un développement global construit par des partenaires égaux et reposant sur une forte implication des sociétés civiles. Face aux défis globaux actuels, et aux replis nationaux qu'ils engendrent, la question se pose pourtant : dans quel état se trouve cette coopération en (temps de) crises ? Dans les lignes qui suivent, le Cercle de Coopération des ONG de développement vous propose quelques courtes réflexions sur des sujets prioritaires qu'il aimerait développer lors d'une entrevue avec vous : la cohérence des politiques et politique de coopération globale, la sécurité et souveraineté alimentaire, l'aide publique au développement et les organisations de la société civile.

En effet, les situations et mots-clefs de la période actuelle (pandémie, guerre, risque sécuritaire, famine, changement climatique, incertitude économique) ne semblent pas être des mots d'ordre pour la construction d'un monde de plus en plus durable et de plus en plus commun. Plus que jamais, la coopération internationale est donc appelée à mettre en œuvre la vision d'un monde équitable et solidaire basée sur des objectifs positifs, par exemple la création de systèmes alimentaires régionaux forts. Dans cette perspective, elle ne peut pas se limiter à la gestion de crises (telle l'aide humanitaire en cas de famine) ou à la défense du statu quo (par exemple en prônant une théorétique résilience aux crises alimentaires par la promotion d'une libéralisation de plus en plus profonde des marchés).

Les politiques de coopération internationale du Luxembourg nous engagent toutes et tous : elles sont autant une question des politiques domestiques au pays que des engagements internationaux du Grand-Duché. Le Sustainable Development Report 2022 des Nations unies a classé le Luxembourg 162<sup>e</sup> des 163 pays recensés en ce qui concerne les effets sociaux et environnementaux négatifs sur d'autres pays de ses politiques de commerce, d'économie et des finances, et de sécurité (spillover score). Si la coopération

identifie des thématiques transversales à tous les domaines politiques (tels le genre, l'environnement et les droits humains), elle ne le fait pas pour observer leur simple présence déconnectée dans la politique économique et la politique étrangère, etc. Elle le fait pour souligner une interdépendance de ces domaines qui fait que la politique étrangère ne pourra traiter avec succès par exemple la dimension de l'environnement, sans une concertation étroite et conséquente avec la politique économique et que toute démarche de politique étrangère aura un effet sur la politique économique, et vice versa. Au-delà de nécessiter une cohérence des politiques (voir encadré) – certes indispensable ! – la coopération doit donc exprimer un horizon du vivre ensemble global qui reflète et respecte des flux multiples et interdépendants, et non plus simplement une relation de dépendance unilatérale des pays du Sud envers ceux du Nord. Les politiques de coopération doivent continuer à inclure autant la sensibilisation et la mobilisation d'actes citoyens au sein du Luxembourg en vue de changements individuels et collectifs, telles la consommation responsable et la poursuite de choix de vie durables, que le soutien des organisations de la société civile et de partenariats techniques et financiers à l'étranger.

Une politique de coopération en temps de crises inclura donc tous les ressorts et tous les niveaux politiques qui ont une incidence sur le développement international. Elle comprend un engagement du gouvernement dans des institutions et plateformes internationales guidé par les valeurs des droits humains, notamment dans les agences et organes des Nations unies et de l'Union européenne. Et elle se joue aussi au niveau des communes, qui sont des partenaires importants dans le travail de sensibilisation des habitant-e-s, dans leur soutien à la vie associative et dans les démarches entreprises relatives au respect de critères sociaux et écologiques dans l'approvisionnement communal. Dans ce contexte, un engagement renforcé des communes pour un devoir de vigilance par rapport au respect des droits humains en

matière d'approvisionnement serait une importante affirmation de leur soutien d'un monde plus équitable et plus solidaire.

Nous sommes persuadés que l'humain restera au centre des visions et engagements que votre programme électoral exprimera pour le Luxembourg. Il doit aussi être au centre de vos visions et engagements pour le reste du monde. La coopération propose un horizon global qui unit plusieurs acteurs (État, société civile, secteur privé), niveaux (communal, national, international) et ressorts (commerce, coopération, défense, affaires étrangères, et autres) dans la poursuite d'un monde plus juste et plus équitable aux niveaux social, économique, politique et environnemental. Le Cercle des ONGD serait ravi de se réunir avec vous pour faire ensemble un tour de cet horizon et échanger sur les visions et engagements nécessaires pour y contribuer dans les 5 prochaines années à venir.

### Index

- ▶ Le système alimentaire globalisé est incompatible avec la réalisation des ODD, en particulier avec la réduction de la faim
- ▶ Les Organisations de la société civile, piliers menacés de la démocratie
- ▶ L'aide Publique au Développement au Luxembourg, un modèle pour les autres pays européens aujourd'hui en danger ?
- ▶ Résumé des propositions d'amélioration

# Le système alimentaire globalisé est incompatible avec la réalisation des ODD, en particulier avec la réduction de la faim

La guerre en Ukraine, « grenier à blé de l'Europe », a fait grimper les cours des matières premières. Dans un contexte de crise climatique et post-COVID qui a déjà lourdement appauvri les plus pauvres et précarisé les plus vulnérables, ces signaux réclament une prise de conscience de la part des pays qui ont le plus profité de la globalisation des échanges, dont le Luxembourg.

L'envolée des prix des matières premières agricoles sur le marché international (le prix mondial du blé était, à la veille de la guerre, 40 % plus élevé qu'au début de 2020 et a encore grimpé de 40 % courant mars 2022, soit un quasi-doublement en un peu plus de deux ans) est consécutive du conflit qui oppose deux grandes puissances agricoles que sont l'Ukraine et la Russie, occasionnant un ralentissement important des livraisons de céréales passant par le détroit du Bosphore. Pourtant, selon les estimations de la FAO, les stocks de grain sont à un niveau plutôt confortable. Mais l'instabilité des marchés favorise la spéculation : alors que les deux pays produisent seulement 1 % du blé de la planète, l'annonce que leurs productions représentaient 30 % des exportations mondiales de blé a poussé des vendeurs à garder leurs stocks, dans l'attente de pouvoir les vendre à meilleur prix.

Pourtant, lors des « printemps arabes » de 2011, soucieux d'éviter une hausse brutale des prix comme celle constatée lors de la crise financière de 2008, les pays du G20 ont mis en place un « système d'information sur les marchés agricoles » qui s'est révélé efficace au début de la pandémie de COVID-19, mais beaucoup moins depuis le début de l'invasion russe en Ukraine : « Une des grandes vulnérabilités du dispositif, c'est que les opérateurs privés (Louis Dreyfus ou Cargill), qui détiennent les deux tiers des stocks mondiaux, ne transmettent pas leurs informations », regrette Olivier De Schutter, rapporteur de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. De fait, à l'exception de la Chine, qui dispose de stocks d'État, la majorité des stocks dans le monde sont privés et il n'y a pas de visibilité sur ceux-ci. Selon JG da Silva, l'ancien directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : « la

spéculation est inhérente au fait que les marchés soient dominés par quelques grandes multinationales, avec très peu de régulation. En dehors de demandes d'institutions comme la FAO ou le Programme alimentaire mondial de ne pas restreindre les exportations et de garder les marchés ouverts, il n'y a aucune action de l'Organisation mondiale du commerce ou de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuccd) pour plus de régulation ».

Alors que les dépenses alimentaires représentent en moyenne la moitié du budget des ménages dans les pays pauvres et près de 25 % dans les économies émergentes (contre environ 15 % dans les pays les plus riches), la hausse des prix augmente la probabilité d'une crise alimentaire en 2022. Mais le phénomène inflationniste remonte en réalité à la pandémie, en particulier pour les personnes les plus vulnérables qui n'ont pas bénéficié de « filets de sécurité » à la différence des populations des pays industrialisés. En Afrique de l'Ouest, la situation est encore aggravée par les conséquences de l'insécurité croissante au Sahel, ainsi que par la sécheresse.

À ces difficultés s'ajoute la flambée des prix de l'énergie et donc des engrais (le prix de l'urée était, fin mars 2022, quatre fois plus élevé qu'au début 2020), affectant la capacité d'accès aux intrants pour des millions de paysans ne bénéficiant d'aucune subvention étatique. La FAO évalue ainsi à 20 millions le nombre de personnes en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest à cause de la hausse généralisée des prix.

Or si, en Afrique, l'agriculture paysanne produit une partie très majoritaire de l'alimentation, la dépendance croissante des villes vis-à-vis des importations devrait se traduire dans les prochains mois par une aggravation de cette crise alimentaire et nutritionnelle. Cette situation justifie la position défendue depuis longtemps par nombre d'organisations paysannes et de la société civile qui insistent sur la nécessité d'initier d'ambitieux programmes en faveur de l'agroécologie et assurer un fléchage réel des financements agricoles vers la transition agroécologique et les petites exploitations familiales.

## Recommandations

- ▶ Faire de la sécurité alimentaire un axe stratégique essentiel de sa politique de coopération, notamment en promouvant et soutenant clairement une transition agroécologique.
- ▶ Définir une stratégie et un plan d'action ambitieux en Afrique de l'Ouest (où sont localisés ses pays cibles).
- ▶ Privilégier des appuis budgétaires et de l'accompagnement en direction des acteurs associatifs de la société civile (OP, ONG, coopératives, centres de recherche ...) de préférence aux acteurs du secteur privé.
- ▶ Assurer un fléchage ou le suivi des financements et de l'impact des grands projets (État luxembourgeois, secteur privé et les ONG) vers la transition agroécologique et les petites exploitations agricoles.
- ▶ Financer davantage de sensibilisation, mais aussi de recherche et de capitalisation en la matière, y compris pour faire progresser la prise de conscience des citoyens luxembourgeois de l'impact de leurs habitudes de consommation sur les populations les plus vulnérables.
- ▶ Jouer un rôle de leader dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP), notamment en promouvant la participation effective des paysan-ne-s dans tous les processus de décisions qui peuvent affecter leur vie, leurs terres et leurs moyens de subsistance.
- ▶ Alléger la pression sur le marché des céréales et des huiles en réduisant le taux d'incorporation de ces dernières dans les agrocarburants.
- ▶ Réduire l'usage des céréales en alimentation animale pour favoriser les prairies permanentes.

# Les organisations de la société civile, piliers menacés de la démocratie

La coopération internationale repose aujourd'hui sur un soutien et une écoute honnête des populations concernées et implique la création des conditions nécessaires pour que cette coopération soit réellement un échange entre partenaires égaux. Fondamentalement démocratique, cette vision de la coopération cherche à construire des relations entre peuples basées sur la solidarité et le respect mutuel, plutôt que sur des intérêts économiques ou géopolitiques. En conséquence, les organisations de la société civile (OSC), plutôt que les acteurs du secteur privé ou les États, doivent en être les protagonistes centraux. Si le Luxembourg reconnaît cette importance des OSC et leur accorde une place centrale dans ses politiques de coopération, force est de constater que la position des OSC tant au sein du pays qu'au niveau international nécessite encore d'être renforcée.

Les OSC accomplissent plusieurs fonctions démocratiques fondamentales. Elles tirent de leur diversité une force de proposition politique et un rôle de facilitateur important entre les institutions du pouvoir et les citoyen-ne-s. Elles sensibilisent les citoyen-ne-s aux enjeux mondiaux et disposent d'un pouvoir de conviction et de mobilisation essentiel pour la réalisation de projets politiques. En même temps, elles ont un rôle de contre-pouvoir démocratique et de plaidoyer envers les gouvernements et les entreprises et agissent comme « watchdog » irremplaçable pour signaler des

abus et dysfonctionnements. Elles sont au premier rang pour l'aide humanitaire en secourant les populations victimes des conflits, de toutes formes de violences (traite des êtres humains, exploitation sexuelle...) et des catastrophes environnementales. Elles sont des acteurs de changement social en renforçant les mouvements citoyens et sociaux dans leurs sociétés respectives et en créant des coalitions internationales d'OSC. Ces pouvoirs indépendants de contrôle et de proposition sont indispensables à toute bonne gouvernance démocratique et d'autant plus importants là où ces fonctions ne sont pas suffisamment protégées par un État de droit soucieux des droits humains et civiques. Ils font des OSC des acteurs importants du changement et l'avant-garde dans la défense des droits humains.

Or, un rétrécissement de l'espace de la société civile (« shrinking space ») s'observe actuellement dans de nombreux pays, dont aussi des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Le Burkina Faso et le Mali ont récemment vu des coups d'État et un retrait de la démocratie. Au Nicaragua, 200 ONG ont été interdites au mois de juin 2022 seulement et de nombreux défenseurs des droits humains sont criminalisés. La protection, le soutien et l'implication réelle des OSC doivent donc faire partie intégrante de toute politique de coopération

## Recommandations

- ▶ Poursuivre un engagement fort pour protéger les OSC de persécutions politiques.
- ▶ S'opposer à des législations répressives cherchant à contrôler les flux financiers ou d'informations ainsi que la liberté d'action et d'expression des OSC.

### Dans ce contexte, le Luxembourg devra montrer lui-même le bon exemple et :

- ▶ Inclure les OSC (avec leurs expériences et contacts directs avec les populations visées) en amont de l'élaboration des politiques de coopération.
- ▶ Garantir un espace de participation démocratique des OSC dans les discussions sur la coopération internationale et prendre en considération leurs avis.
- ▶ Favoriser des espaces de rencontre et d'échange entre OSC, État et acteurs privés.
- ▶ Comblent les déficits des espaces existants, notamment dans les cultures d'information et de communication transparente.

# L'APD au Luxembourg, un modèle pour les autres pays européens aujourd'hui en danger ?

Le Luxembourg consacre 1 % de son PIB à l'aide publique au développement (APD) et a toujours insisté sur l'importance d'une APD de qualité avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté extrême en se basant sur le principe directeur de l'Agenda 2030 : « ne laisser personne de côté ». Il respecte aussi les engagements pris par les pays donateurs à Addis Abeba en 2015 en consacrant aux pays les moins avancés (PMA) des ressources d'APD à hauteur de 0,15 à 0,2 % de leur RNB. L'APD luxembourgeoise se fait principalement sous forme de dons et non de prêts. Contrairement à certains donateurs euro-

peens, les frais d'accueil des réfugiés ne sont pas comptabilisés dans l'APD et ce principe d'additionnalité est également respecté pour le financement climatique. En cela, le Luxembourg fait figure de modèle au niveau européen.

Pourtant, d'autres signaux ne sont pas entièrement satisfaisants et une certaine dérive de la coopération s'installe. Le secteur privé prend une place croissante dans la coopération internationale. L'investissement de fonds publics dans le secteur privé nécessite des garde-fous pour garantir que le financement

public ne contribue pas directement ou indirectement à des violations des droits de l'Homme et à des impacts environnementaux négatifs. Les normes de diligence raisonnable, d'efficacité et de transparence doivent s'appliquer à tous les niveaux de la mise en œuvre des projets, de la conception à l'évaluation, et cela doit être clairement indiqué dans toute stratégie impliquant un financement public. Il s'agit d'une responsabilité envers les populations avec lesquelles nous travaillons, en particulier lorsqu'il s'agit de leurs moyens de subsistance, et engage la réputation du gouvernement luxembourgeois.

Malgré les efforts du Luxembourg et d'autres pays donateurs, la lutte contre la pauvreté a régressé pour la première fois en une génération. Le nombre de nouveaux pauvres attribuable à la pandémie de COVID-19 en 2020 se situera autour de 120 millions de personnes. Selon les Nations unies, 780 millions d'êtres humains subissent encore aujourd'hui l'extrême pauvreté et vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, 1,9 milliard avec moins de 3,20 dollars et 3,4 milliards avec moins de 5,5 dollars par jour. Ce fléau ne touche pas uniquement les pays les moins avancés, l'Inde à elle seule compte un quart des humains les plus pauvres de la planète. De nouvelles estimations d'Oxfam montrent que 263 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans l'extrême pauvreté en 2022, en raison de l'impact combiné de la COVID-19, des inégalités et de l'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie - accélérée par la guerre en Ukraine.

Les inégalités entre les pays d'Europe et les pays du Sud « global » restent importantes. Il en est de même pour les économies du Sud montrant de bons indicateurs économiques, les inégalités internes tendent à se maintenir voire à se renforcer. Les richesses sont mal redistribuées et certains groupes sont exclus des dynamiques de développement économique. La mobilisation des ressources domestiques nationales au travers de systèmes fiscaux nationaux justes et une réforme des systèmes fiscaux et financiers internationaux pour éviter l'évasion fiscale seraient des outils puissants pour lutter contre les inégalités dans les pays et entre les pays. En poursuivant plus activement la lutte contre l'évasion fiscale et la fuite de fonds domestiques, et en assurant un allègement de la dette internationale des pays du Sud, le Luxembourg permettrait à ses pays partenaires de disposer

d'une capacité financière suffisante pour fournir à long terme des services sociaux de base à leur population. L'approche consistant à aborder la question des déficits de financement en proposant une plus forte implication du secteur privé peut s'avérer non durable et à courte vue, car elle ne garantit pas la stabilisation des autorités locales. Réputé pour sa place financière, il appartiendra au Luxembourg de devenir un élève modèle en ce domaine.

#### APD et les organisations de la société civile

Les ONGD ont plus que jamais un rôle à jouer en tant qu'acteurs de la solidarité internationale. Outre la mise en œuvre de projets avec les partenaires dans les pays du Sud, les ONGD jouent un rôle primordial pour témoigner des réalités de ces pays et pour mener des actions de plaidoyer en faveur de la réalisation des droits humains pour toutes et tous. Le Luxembourg compte un secteur associatif dynamique et engagé, l'État luxembourgeois a toujours montré sa disposition à financer ce secteur et lui réserve actuellement près de 20 % du budget de l'APD. Néanmoins, de nombreuses ONGD souffrent encore aujourd'hui des mesures appliquées envers elles en 2016 dans le cadre du Zukunftspak. Les ONGD actives dans des pays non listés parmi les PMA et qui ne sont pas partenaires de la coopération luxembourgeoise ont subi un dommage financier important suite aux changements des taux de cofinancement et rencontrent des difficultés à le surmonter. De même, la baisse de 1 % des frais administratifs pour les ONGD a eu un double impact : elle s'ajoute à des taux de cofinancement en baisse pour les pays non-PMA comptabilisés dans le calcul de l'enveloppe des frais administratifs et elle impacte les ONGD qui rencontrent des difficultés à financer des salaires

à la hauteur du niveau de professionnalisation demandé. D'ailleurs les ONGD sont les seuls acteurs dans le secteur social et dans la coopération dont les frais administratifs ne sont pas pris en charge à 100 % et qui contribuent donc par leurs propres moyens à ces frais administratifs. Alors que l'avant-Zukunftspak a été rétabli pour l'essentiel dans plusieurs secteurs, les ONGD attendent le réajustement. Cela supposerait une révision de la loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire modifiée le 15 décembre 2017 ainsi que le Règlement grand-ducal du 18 octobre 2016.

Avec ses atouts, il est important que le Luxembourg, au travers de sa présence dans les instances de décision européennes et internationales, puisse jouer un rôle de mentor/modèle et s'assurer que les différents outils de financement européens et multilatéraux soient utilisés dans le respect des droits humains, avec comme objectif central la lutte contre les inégalités et la réalisation des droits pour tous et en particulier pour les populations les plus vulnérables. Le Luxembourg devrait également entamer avec ses pairs une réflexion sur le rôle du secteur privé pour le développement. Le financement mixte public/privé doit être considéré avec beaucoup de précautions et ses impacts négatifs sur les services publics et les tissus économiques locaux doivent être évités.

Plus que jamais, une aide publique au développement efficace et importante est essentielle pour faire face aux défis que connaît l'humanité et pour lutter contre les inégalités. Cette mobilisation de ressources doit être conjuguée avec une mise en cohérence des politiques nationales et européennes avec les ODD et le respect des droits humains.

#### Recommandations

- ▶ Maintenir l'APD à 1% du RNB et du principe d'additionnalité.
- ▶ Annuler toutes les mesures du Zukunftspak envers les ONGD en révisant la loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire modifiée le 15 décembre 2017 ainsi que le Règlement grand-ducal du 18 octobre 2016.
- ▶ Soulager les frais administratifs et soutenir la professionnalisation des ONGD en intégrant les salaires des gestionnaires des projets dans les projets et programmes de cofinancement.
- ▶ Élaborer une réglementation forte de l'implication des acteurs du secteur privé dans la coopération et une définition claire des différents acteurs du secteur privé.
- ▶ Éviter les impacts négatifs du financement mixte public/privé sur les services publics et tissus économiques locaux.
- ▶ Mobiliser des ressources domestiques nationales par des systèmes fiscaux nationaux justes.
- ▶ Réformer les systèmes fiscaux et financiers internationaux pour éviter l'évasion fiscale.

#### Impressum

Rédaction : François-Xavier Dupret (Cercle), Nicole Ikuku (Cercle), Gilles Lanners (Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient), Marine Lefebvre (SOS Faim), Sebastian Weier (Cercle), avec l'input des membres du groupe « Forum Politique » (FoPo) du Cercle de Coopération.  
 Copyright 2022, Cercle de Coopération  
 Contact : Sebastian Weier, Responsable plaidoyer politique, Cercle de Coopération, [sebastian.weier@cercle.lu](mailto:sebastian.weier@cercle.lu)  
 Mise en page : Camille Lassignardie, Cercle de Coopération  
 Lecture : Ben Toussaint & Luc Siebenaller  
 Relecture : Irène Giroux, Redige.fr



# Résumé des propositions d'amélioration

## Cohérence des politiques et politique de coopération globale

- ▶ Assurer une cohérence des politiques qui inclut tous les ressorts (coopération, économie, intérieur, social...) et niveaux (communal, national, international) politiques.
- ▶ Mener une politique domestique qui soutient la politique de coopération (modes de production et de consommation durables et équitables, etc.).
- ▶ Promouvoir la sensibilisation pour et la facilitation d'actes citoyens au Luxembourg par un renforcement de l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'implication des communes.
- ▶ Soutenir des organisations de la société civile et l'assistance technique et financière pour des projets à l'étranger.
- ▶ Engager le gouvernement à promouvoir les droits humains dans des institutions et plateformes internationales.
- ▶ Soutenir les efforts des communes dans le travail de coopération, notamment au niveau de la sensibilisation et d'un devoir de vigilance pour l'approvisionnement communal.

## Sécurité et souveraineté alimentaire

- ▶ Faire de la sécurité alimentaire un axe stratégique essentiel de sa politique de coopération, notamment en promouvant et soutenant clairement une transition agroécologique.
- ▶ Définir une stratégie et un plan d'action ambitieux en Afrique de l'Ouest (où sont localisés ses pays cibles).
- ▶ Privilégier des appuis budgétaires et de l'accompagnement en direction des acteurs associatifs de la société civile (OP, ONG, coopératives, centres de recherche...) de préférence aux acteurs du secteur privé.
- ▶ Assurer un fléchage ou le suivi des financements et de l'impact des grands projets (État luxembourgeois, secteur privé et les ONG) vers la transition agroécologique et les petites exploitations agricoles.
- ▶ Financer davantage de sensibilisation, mais aussi de recherche et de capitalisation en la matière, y compris pour faire progresser la prise de conscience des citoyens luxembourgeois de l'impact de leurs habitudes de consommation sur les populations les plus vulnérables.
- ▶ Jouer un rôle de leader dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP), notamment en promouvant la participation effective des paysan·ne·s dans tous les processus de décisions qui peuvent affecter leur vie, leurs terres et leurs moyens de subsistance.
- ▶ Alléger la pression sur le marché des céréales et des huiles en réduisant le taux d'incorporation des ces dernières dans les agrocarburants.
- ▶ Réduire l'usage des céréales en alimentation animale pour favoriser les prairies permanentes.

### Organisations de la société civile

- ▶ Poursuivre un engagement fort pour protéger les OSC de persécutions politiques.
- ▶ S'opposer à des législations répressives cherchant à contrôler les flux financiers ou d'informations ainsi que la liberté d'action et d'expression des OSC.
- ▶ Inclure les OSC (avec leurs expériences et contacts directs avec les populations visées) en amont de l'élaboration des politiques de coopération.
- ▶ Garantir un espace de participation démocratique des OSC dans les discussions sur la coopération internationale et prendre en considération leurs avis.
- ▶ Favoriser des espaces de rencontre et d'échange entre OSC, État et acteurs privés.
- ▶ Comblers les déficits des espaces existants, notamment dans les cultures d'information et de communication transparente.

### Aide publique au développement

- ▶ Maintenir l'APD à 1 % du RB ainsi que le principe d'additionnalité.
- ▶ Annuler toutes les mesures du *Zukunftspak* envers les ONGD en révisant la loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire modifiée le 15 décembre 2017 ainsi que le Règlement grand-ducal du 18 octobre 2016.
- ▶ Soulager les frais administratifs et soutenir la professionnalisation des ONGD en intégrant les salaires des gestionnaires des projets dans les projets et programmes de cofinancement.
- ▶ Élaborer une réglementation forte de l'implication des acteurs du secteur privé dans la coopération et une définition claire des différents acteurs du secteur privé.
- ▶ Éviter les impacts négatifs du financement mixte public/privé sur les services publics et tissus économiques locaux.
- ▶ Mobiliser des ressources domestiques nationales par des systèmes fiscaux nationaux justes.
- ▶ Réformer les systèmes fiscaux et financiers internationaux pour éviter l'évasion fiscale.

## La Cohérence des politiques

La cohérence des politiques pour le développement (CPD), qui d'ailleurs est inscrite dans le Traité de Lisbonne de l'Union européenne de 2007, fait partie des ambitions gouvernementales luxembourgeoises et se retrouve confirmée dans la loi modifiée sur la Coopération au Développement du 9 mai 2012. La Revue de l'OCDE en résume les principales intentions :

*« En particulier lorsqu'elle est mise au service de l'efficacité de l'aide, la cohérence des politiques suppose que les différentes instances en présence doivent s'appliquer ensemble à produire des outils et des résultats plus soucieux des intérêts de l'ensemble des parties concernées. Elle implique la recherche de synergies et de complémentarités, et l'élimination des hiatus, entre les différents domaines de l'action gouvernementale afin d'atteindre des objectifs communs. »*

Source : « II : La cohérence des politiques au service du développement », Revue de l'OCDE sur le développement, 2002/1 (no 3), p. 37-53. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2002-1-page-37.htm>